

Charlier

Engine

Joseph Victor

(1)

Sold m. 04 A.P.G.

N^o 33533

+ Bonnelles + 5-8-14 fort de Bardoneville

liste reg. ^{état} c.d.

AD

ne à Fay le 6-11-1884

Acte de + existe (jugement)

Mg. n. 57-25950-7-12-19 à Isb: dem. si m^e
est tombé au champ d'honneur. si oui p.d.

Isb. n. 3780^a 29-1-20 Questionnaire Out. F. Siège
n. 3780^b 29-1-20 fiche G. M. id.

Isb. C/6. 10897 5-2-20 à Bonnelles d.p.d.
et à Mg. fait nécess. pour proc. p.d.,
des réception, sera transmise

G. M. pas p.d. (6-2-20)

Bonnelles à Isb. nul^e pas découvert dans les registres
9-2-20

En retour questionn: corps sans aucun
renst (28-2-20)

Isb. n. 3780^c 29-3-20 au Secrét. Gén. Off.
Cent. Pris. d. G: dem. renst^z

act. : Ep. de Fay, V. Charlier, Ins. Victor, Etat des Forges, 126, Fay.

5

O. P. de 16-1-20: ind n'a pas
figuré sur la lista officiosa de presencas

del. E. 2781 de 13-5-20 a Hoy: aus
sent

Hoy: 20-5-20: donm. nom^o demand^o

c/c 21751/12-7-20 a c. Kudu: mid^o "Sujan a
Borella"

gm. P. E. L. 286705 du 3-2-20. km. km. chate de t

c/c 26227/27-8-20 a c. M. A. F. L. enq: dans
reulat

E 3780^e du 13-11-20 a Hoy: dem. act^o actuelle
de la pte du m^o.

Hoy: 13-12-20. Nom. Rabite Hoy: O. n.
des 2000^e 51 - 1^{er} stage de Hoy: pour
Campagna - Sempare Gendarme, 24, 24-1-1912

E 3780^e du 6-1-20 a l'oe. Charli - rech^o
L'oe infuse^o - dem. qui a amorce^o t.

E 3780^e du 6-1-20 a d'ym. Boudi/led - Hoy
rech^o L'oe infuse^o - dem. qui a amorce^o t.

Charlier, Joseph, Eugène, Victor (2)
Sold. m. v. A. F. L. n° 33633

L. Binsfeld - 16-1-21 - fait savoir comment elle
a appris nouvelle + est donné ad. voisins. (F)

Comd^e A.F.L. n° 976 du 14-1-21 en: liste la-
quelle donne renseignements¹⁵ concern^t milit. (B.)

L'écrite n° 4598 - 20-11-21 - transmet copie D. M. 261-
95480 tendant à obtenir tous renseignements¹⁵ concernant mil.
et dem. e.a.d. - & env. e.a.d. du mil. (E.C.)

E/C 18339/31-12-21 à G. M. A. F. L. Copie, et
p. v. visé, e.a.d.
p. M. A. F. L. n° 19 du 2-1-22; e.a.d. en retour ~~est~~ visé (E.C.)

E/C A/1102 du 26-1-22 à Mdn: e.a.d.

L'écrite n° 192 - 27-1-22 - sous ser. n° 4598
a. transmis e.a.d. concernant le nommé Charlier
Joseph Eugène Victor n° 33633 - Il résulte de
l'enq. qu'il y a erreur. Le mil. décédé à
Barchon est le nommé Charlier Pseudonyme, Nicolas
Ludre n° 34376 (voir cette fiche) Celui faisant
l'objet de l'acte de décès est mort à Boncelles.
L'acte n'a pas été dressé - a averti le Procureur du Roi

de cette œuvre en le priant de vouloir bien faire
rectification nécessaire. (éc)

EC #1770 du 6.8.28 au QM ATF4, f. cad. Hainaut
n. br. par la note n. EC 18389, du 31.12.28

rapportait au nommi Charles Dieudonné, Nicolas
fidèles (ou cette liste). Somme ten. à ce sujet.
recue du si de Diege par la note n. 1512 du
27.1.28. Sei receveur nouvel echart f. en Hainaut

EC #1770 du 6.8.28 au QM ATF4, f. cad. Hainaut
le 26.1.28 par la note n. EC 1108 de rapport au Hainaut
Charles Dieudonné, N. J. Somme à en. à ce
sujet recue du si de Diege par la note n. 1512 du 27.1.28

QM ATF4 1770 du 6.8.28 en retour copie cad. du nommi
Charles Dieudonné, Nicolas, f. cad. Hainaut
et met + a. Bouillon, f. m. de Charles Dieudonné et
84736 et non 34736 (éc)

R.S. 2835 le 18.2.22a Recherche dem. ven. f.

Mon 26/10/1914 du 21.2.23 dem. sur quelb documents
base le comit de Diege par la note que le jug. tenant
f. cad. d. d. est encore, arrivant une 5 f. m. par le comit
de la Die, f. m. par la note que ce f. m. est bien inscrit au
ch. d. Hainaut Recherche le 5.8.14, env. soit m. f. (éc)

Recherche le 23.2.22 au com. com. et est a. la m. Charles Dieudonné
Dieudonné, Nicolas, f. cad. Hainaut, f. cad. Hainaut
f. m. par la note n. EC 18389, du 31.12.28
vendu par le tribunal de la note n. EC 18389, du 31.12.28 (2)

Charlier Joseph Eugène Victor
sol^t m 07 A.F.L. M^e 39633

EC A/2806 du 4.3.22 au Chef de Secteur
à Liège Transmis en commun des dépêches minist^{es}
n^o 0.60^e. 60494 du 21.2.22 et ext. du reg^{is}
mat^{er} p^{er} suite boulev. Dem: si l'ad. dressé par
jug^e a déjà été rectifié dans l'affi^{er} dem copie.

J^e Liège - n^o 311 - 8.3.22 - a fait connaître par son
n^o 152 que le jugement tenant lieu d'acte de décès
du sold. Charlier Joseph, était erroné - en déclaration
de M^e André - Donne rent^e pour le nommé
Charlier Dieudonné (voir cette fiche) - fait des
rech. pour Charlier Joseph pour lequel il n'a jusqu'à
ce jour aucune indication (E.C.) (4 annexes)

J^e Liège n^o 317 - 9.3.22 - d'après enq. il résulte
que mil. appartenait bien à la garnison du
Fort de Boncelles - n'a pu recueillir aucune
déclaration formelle de son décès - enq. continue
(2 annexes)

E. 3480^b / 11.3.22 à Angleur, dem. si m^{il} est + à
la guerre et rent^e concern^t service m^{il}.

Angleur 15/3/22 milit. Charlier J^e Victor est +
à Baretton en août 1914, l'épouse est remariée
à Houine Julien P.A. et est rayée pour Houy Chaussoie
des Forges depuis le 2.2.22. L.E.

6015/H036 ou 30.3-11 a. Albin: transm.: ho
 notes du 8^e de Siege, au 829.3.11. —
 Hotel: et copie d'une lettre de M^{rs} Grand
 Secudonville, attestations sergentes
 Sargenteaux Amiens et Ser. Jaur. en
 retour, each: du 10^e mai^e au 11.2.11.
 depense n: 061/0394 du 11.2.11.
 Callan ordy RT 100716 du 29-11-22. le Jug^e de
 Tribunal de + a été rendu le 17-11-21 par le Tribunal
 de 1^{re} instance de dieppe et est transcrit au
 registre de 1^{er} & 2^e de Barchon (6.6)
 Albin a. cr. 1898 q. le 3.5.22 sur l'acte dom. en: concern: en: 1^{er}